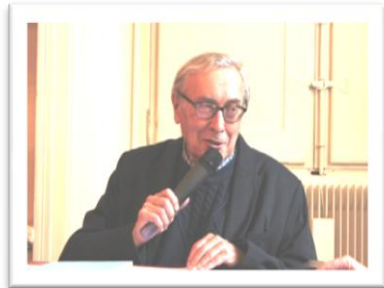


Séance académique du 21 octobre 2015

(Clichés M. Dumont-Mollard)



M. François Forray, bibliothécaire-adjoint

A l'issue des recensions par les bibliothécaires des ouvrages analysés au cours du dernier mois, la séance a été, tout d'abord, consacrée à une communication de **M. Gérard Blake**, membre correspondant, professeur honoraire à l'université de Savoie-Mont Blanc consacrée aux « **Toxiques émergents et leurs effets à faible dose sur l'homme et l'environnement** ».



M. le professeur Gérard Blake

Après avoir rappelé que « *c'est la dose qui fait le poison* », le professeur Blake a effectué une approche très didactique des perturbateurs endocriniens, au nombre supérieur à 900, plus particulièrement le bisphémol très utilisé comme plastifiant, à travers ses effets sur les poissons et mollusques et ses potentiels incidences chez l'homme (perturbation de la fonction thyroïdienne, altération du système immunitaire etc).

Il s'est ensuite penché sur les pesticides neonicotinoïdes et leurs effets dévastateurs dans le domaine de l'apiculture qui constituent une menace majeure pour la bio diversité.

../..

Lui a succédé une communication d'un semblable intérêt présentée par **M. Pierre Burguburu**, membre de l'Académie delphinale, consacrée à *la « Naissance de l'industrie chimique en Savoie »*.



M. Pierre Burguburu

Cette étude inédite s'est articulée autour de la biographie et des réalisations de deux éminents hommes de sciences appliquées.

Paul Héroult (1863 -1914)

Il est l'auteur du brevet « procédé électrolytique pour la fabrication de l'aluminium » autour duquel se constitue, en 1887, la « Société Electro Métallurgique Française ». Après une première exploitation à Froges (Isère), la société implante une usine à La Praz, en amont de Saint Michel de Maurienne.

En 1907, la société « Alais et Camargue » met en route une usine à Saint- Jean-de Maurienne. La même année, une autre société « L'électro chimie » ouvre un établissement de fabrication d'aluminium à Prémont, tandis qu'une société « Electro Métallurgique du Sud-Est » prend le contrôle de l'usine de Venthon, aux portes d'Albertville.

Henry Gall (1862 - 1930)

Gall dépose en 1886 avec le comte Amaury de Montlaur un brevet pour la fabrication du chlorate par voie électrolytique. En 1897, il rachète à Notre Dame de Briançon une usine en construction, ainsi qu'un droit d'eau. Il installe une première centrale dans l'usine, turbinant l'eau du torrent venant du col de La Madeleine puis, devant le succès de son procédé, en installe une seconde, bien plus puissante, à coté de Moutiers, sur le Doron des Bellevilles.

En 1898 une société franco-suisse « la Volta » installe une importante centrale hydroélectrique et une usine à Pomblière en amont de Moutiers. Cette société se propose de fabriquer de la soude par un procédé électrolytique.

« La Volta » fusionne en 1913 avec « Les Salins de l'Est » à capitaux allemands. Mais à la déclaration de guerre, en août 1914, la société est mise sous séquestre. La Société d'Electro Chimie rachète « La Volta » et démarre rapidement la fabrication de chlore. Après la guerre, d'autres produits viendront s'ajouter, en particulier le sodium.

En 1919, issue des regroupements avec les sociétés du Giffre, la « S.E.C » devient la société d'« « Electrochimie et Electro Métallurgie ». En 1922, sa fusion avec les « Aciéries Electriques Paul Girod » constitue la « société d'Electro Chimie d'Electro Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine.» (S.E.C.E.M.A.E.U.) », plus connue sous le nom d'« Ugine ».

Les communications tant du professeur Blake que de M. Pierre Burguburu, ont donné lieu à plusieurs questions et interventions de l'auditoire illustrant l'intérêt qu'elles ont suscité.

Leurs textes intégraux ont été mis en ligne sur le présent site (*page discours et communications*)

FICHE EXPLICATIVE DE LA FORMATION DISPENSEE à l'ENM

FONCTION APPLICATION DES PEINES

Les séquences pédagogiques ont été, pour la promotion 2014, renforcées (ajout d'une direction d'études et d'une séquence de simulation d'entretiens en lien avec le pôle communication judiciaire), tout en continuant de combiner aspects théoriques et mises en situation, et en faisant intervenir à deux reprises des représentants de l'administration pénitentiaire.

Séquence 1 : conférence *Acteurs, compétences, procédures* - 26 11 2014 (1H30)

Présentation des enseignements de la fonction application des peines et rapide mise en perspective avec les autres enseignements du pôle pénal et du pôle environnement judiciaire et avec le stage pénitentiaire.

Présentation des juridictions d'application des peines (le JAP, le TAP, la CHAP et son président, la chambre criminelle de la Cour de cassation), de leurs compétences respectives et des partenaires les plus importants (ministère public, administration pénitentiaire, partenaires associatifs).

Approche globale des différentes procédures d'application des peines, qui seront étudiées dans le détail au cours des enseignements suivants.

Séquence 2 : DE (28) *Peines restrictives de liberté (I)* - 28 11 2014 (3H00)

Régime et mise en œuvre des principales mesures de milieu ouvert

Au moyen d'apports théoriques, de cas pratiques et d'une mise en situation, sont abordés le régime juridique des principales peines et mesures restrictives de liberté (SME, TIG, sursis-TIG) et leur mise en œuvre pratique par le JAP (parcours du dossier depuis l'audience correctionnelle, notification des obligations, saisine du SPIP, suivi du dossier, mesures d'investigation et traitement des incidents)

Séquence 3 : DE (35) *Peines restrictives de liberté (II)* – 16 12 2014 (3H00)

Le suivi des mesures et le traitement des incidents

Par une étude de dossiers, cette DE permet d'approfondir le traitement des incidents en milieu ouvert, d'étudier la procédure de modification des mesures en cours et la procédure du débat contradictoire et d'apporter aux auditeurs de justice des éléments de méthodologie pour la rédaction d'un jugement d'application des peines.

Séquence 4 : DE (37) *Peines restrictives de liberté (III)* – 05 01 2015 (3H00)

Les suivis particuliers ; suivi socio-judiciaire et contrainte pénale.

Animée par un binôme constitué d'un juge de l'application des peines et d'un directeur pénitentiaire d'insertion et de probation ou un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, cette séquence permet des échanges sur les méthodes de prise en charge des condamnés, en particulier de ceux présentant un profil nécessitant un suivi plus soutenu ou spécifique, impliquant un travail avec d'autres partenaires.

A l'issue de cette séquence est distribué le premier devoir, consistant en la rédaction d'un jugement dans un dossier de mise à l'épreuve.

Séquence 5 : DE (39) *Peines privatives de liberté (I)* – 06 01 2015 (3H00)

L'emprisonnement et les mesures d'individualisation prises après avis de la commission de l'application des peines

Outre des apports théoriques sur la composition et le rôle de la commission de l'application des peines, sur le régime des réductions de peine, de l'autorisation de sortie sous escorte et des permissions de sortir, et sur la libération sous contrainte, les auditeurs examinent des dossiers et un film du déroulement de la commission de l'application des peines au cours de laquelle ces situations ont réellement été évoquées leur est diffusé, afin qu'ils appréhendent la nécessité pour le juge de prendre un grand nombre de décisions dans un temps contraint et sur la base d'éléments parfois succincts.

Séquence 6 : *Simulations d'entretiens ou d'audiences* – 23 01 2015 (4H00)

Animées par un binôme juge de l'application des peines/psychologue, ces simulations permettent à six auditeurs de justice par groupe de direction d'études de s'exercer aux techniques de communication et de mettre en pratique leurs connaissances. Trois dossiers servent de support à ces simulations, chaque dossier donnant lieu à deux simulations successives avant un débriefing commun.

Séquence 7 : DE (42) *Peines privatives de liberté (II)* – 26 & 27 01 2015 (3H00)

L'instruction et le jugement des demandes d'aménagement de peine des condamnés détenus

Cette DE aborde, au moyen d'apports théoriques et de travail sur un dossier, la manière de traiter une demande d'aménagement (du dépôt de la requête à la rédaction du jugement) ainsi que le régime des différents aménagements de peine.

Séquence 8 : DE (43) *Peines privatives de liberté (III)* – 26 & 27 01 2015 (3H00)

Le suivi des aménagements de peine accordés ; le traitement et la sanction des incidents

Débutant par une simulation de débat contradictoire sur demande d'aménagement de peine (dossier fil rouge UGAL) cette DE se poursuit par des apports théoriques, illustrés par l'étude d'un dossier (dossier fil rouge PACHET)

Le second devoir, consistant en la rédaction d'un jugement sur une demande d'aménagement de peine déposée par un condamné détenu, est remis aux auditeurs le 29 janvier 2015, et doit être restitué le 20 février suivant.

Du 2 au 13 février 2015, les auditeurs de justice suivent le ***stage pénitentiaire***.

Séquence 9 : DE (45) *Débriefing du stage pénitentiaire* – 16 02 2015 (3H00)

En co-animation avec un formateur de l'école nationale d'administration pénitentiaire ayant déjà participé à la séquence organisée par le pôle environnement judiciaire préalablement au départ des auditeurs de justice en stage pénitentiaire, cette séquence permet, dès le retour des auditeurs, d'évoquer leur expérience, en confrontant les situations observées dans différents types d'établissement (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, établissements pour mineurs...) et en abordant divers thèmes (sécurité, discipline, conditions de détention, activités, soins, préparation à la sortie...).

Séquence 10 : DE (47) *Peines privatives de liberté (IV)* – 17 02 2015 (3H00)

L'aménagement des peines pour les condamnés libres : aménagements par la juridiction correctionnelle, procédure de l'article 723-15 CPP et conversions de peine

Cette DE permet d'étudier, au moyen de simulations d'entretiens, les différentes procédures d'aménagement de peine spécifiques aux condamnés libres. Le régime des conversions de peine est en outre étudié.

Séquence 11 : DE (50) *Peines restrictives de liberté (IV)* – 09 03 2015 (3H00)

La première partie de cette séquence est consacrée à une approche rapide de la surveillance judiciaire des personnes dangereuses, de la surveillance de sûreté et de la rétention de sûreté, l'objectif étant ici de sensibiliser les auditeurs de justice à l'existence de ces mesures, dont la grande

complexité et la relative rareté imposeront un examen personnel plus approfondi s'ils ont à en connaître en stage juridictionnel.

Un temps est ensuite consacré à la correction du second devoir.

Enfin, un questionnaire à choix multiple numérique est proposé aux auditeurs de justice. Conçu de manière ludique, il a pour vocation de permettre aux auditeurs de faire un point sur leurs connaissances, et ainsi de les rassurer à l'approche des épreuves de fin d'études. Les questions permettent également aux CDF et MEA d'identifier les points qui auraient été mal assimilés et d'apporter à ce sujet les précisions nécessaires.

* * *

Informations sur la documentation

Le ***mémento de l'application des peines***, version octobre 2014, communiqué aux auditeurs de justice au format numérique et papier préalablement au début des enseignements

Le ***recueil d'ordonnances et jugements d'application des peines***, version septembre 2014, remis au format numérique à la fin de la période d'études, en vue du stage juridictionnel